

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023

Date de convocation : L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal de la commune de L'HUISSERIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean-Pierre THIOT, maire.

Date d'affichage :
30 juin 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Absents : 1

Pouvoirs : 6

Votants : 26

Secrétaire de séance : Anne-Marie JANVIER

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
Thierry BAILLEUX	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fabienne LEMONNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gwendoline BERNARD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Marie-Ange MARGUERITE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Régis BOUGLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nicolas MOREL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Jean-Marc BOUHOURS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Maryvonne OGER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Émily CHATELLIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Chantal PLACÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
André CHAUVIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Monique PORTIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anthony CIVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Claire QUINTON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Noëlle DELAHAIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Éliane RENOUARD	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Valérie FOUCHER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Stanislas SALMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Emmanuel HAMON	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Guyène THIBAudeau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fabrice HUMEAU	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-Pierre THIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Anne-Marie JANVIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Olivier TRICOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Marc LANDSHEERE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	René VAUCORET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Nathalie LE ROUX	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			

Ont donné pouvoir : Nathalie LE ROUX a donné pouvoir à Jean-Marc BOUHOURS, Eliane RENOUARD a donné pouvoir à Guyène THIBAudeau, René VAUCAURET a donné pouvoir à Monique PORTIER, Fabrice HUMEAU a donné pouvoir à Noëlle DELAHAIE, Claire QUINTON a donné pouvoir à Jean-Pierre THIOT, Valérie FOUCHER a donné pouvoir à Anne-Marie JANVIER.


Absente : ÉMILY CHATELLIER

Stanislas SALMON arrivé à 20h17

ATTRIBUTION ET MISE A DISPOSITION A LA SOCIETE MAYENNE OMBRIERES D'UNE PARTIE DU PARKING DES ECOLES EN VUE DE LA REALISATION D'OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

RAPPORTEUR : MONIQUE PORTIER

Délibération 2023-EDDEV-06-03

Annexe :  projet de convention d'occupation

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1311-5, L2121-29, L2122-21,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L2122-1-4,

Vu la manifestation d'intérêt spontanée communiquée par la société Mayenne Ombrières par mail en date du 10 février 2023,

La commune a ainsi été sollicité pour l'installation et l'exploitation d'Ombrières sur la parcelle précisée ci-dessous :

Terrain de sports. Le site peut accueillir au moins deux Ombrières photovoltaïques de dimensions : 6.84 m x 34.25 m, une de 6.84 m x 69.25, une de 119.5 m x 34.25 et une de 119.95 m x 69.25. La puissance installée est de 405 kWc, sur une surface d'environ 1905 m². Rue des rosiers. L'HUISSERIE. Section AI parcelles 0007.

Vu l'avis de publicité publié le 22 mars 2023 afin de solliciter l'intérêt de concurrents potentiels pour l'attribution de cette emprise du domaine public,

Vu l'absence de proposition concurrente à l'expiration du délai de publicité,

Vu l'avis favorable de la commission environnement (EDDEV) du 5 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la commission finances et développement économique du 28 juin 2023,

Considérant que la société Mayenne Ombrières a manifesté son intérêt pour réaliser un projet de développement d'énergies renouvelables sur des emprises du domaine public,

Considérant qu'aucune autre proposition n'a été transmise pour ce projet,

Considérant que la commune souhaite donner une suite favorable à ce projet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (M. MOREL, Mme DELAHAIE), 5 CONTRE (M. BOUHOURS, M. HAMON, Mme LE ROUX, Mme THIBAudeau et Mme RENOUD),

- ▶ **DECIDE** d'attribuer à la Société Mayenne Ombrières l'usage du parking des écoles en vue de la réalisation de quatre ombrières photovoltaïques. (sous réserve que le conseil d'administration de Mayenne Ombrières valide cet investissement, que le tarif de rachat de l'électricité soit au moins égal à 118.4 €/MWh et que les coûts de raccordement au réseau soient inférieurs à 25 000 €)
- ▶ **APPROUVE** la mise à disposition du foncier par convention d'occupation du domaine public constitutive de droits réels à la Société Mayenne Ombrières.
- ▶ **DIT** qu'en contrepartie de la mise à disposition des surfaces identifiées sur le site, Mayenne Ombrières versera une soulte unique de 30 000 € en année 1.
- ▶ **AUTORISE et CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles à la réalisation de la présente et notamment à signer la convention d'occupation jointe.

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours administratif gracieux auprès de la commune de L'Huisserie ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes.

L'Huisserie, le 10 juillet 2023

Le maire,
Jean-Pierre THIOT

